

## Bureau du surintendant des faillites Canada

## Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

Un organisme d'Industrie Canada An Agency of Industry Canada

District de Québec

No division : 01 - Beauharnois No cour : 760-11-003910-078

No dossier: 41-983609

Dans l'affaire de la faillite de :

Les Abattoirs Zenon Billette Inc.

Débiteur

**RSM RICHTER INC.** 

Syndic

Date de faillite: 04 décembre 2007 Garantie: 0.00\$

Assemblée des créanciers : 19 décembre 2007, 10:00

5, Place Ville Marie, 8e étage

Montréal Canada,

Président : Syndic Personne désignée :

## CERTIFICAT DE CESSION - Alinéa 50.4(8)b)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- un avis d'intention à l'égard du débiteur susmentionné a été déposé en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le débiteur a omis de déposer un état de l'évolution de l'encaisse ou le syndic a omis de déposer la proposition dans les délais prévus, après le dépôt de l'avis d'intention, le débiteur est par conséquent réputé avoir fait dès lors une cession.

## Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir, sans délai, une garantie pour la somme susmentionnée;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date: 04 décembre 2007, 00:00





